



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA HEUNIERE DU 13 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : Vendredi 7 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de la Heunière. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Etaient présents : Alexandre BOURGEOT – Loïc BUISSON – Daniel LAVEILLE – Isabelle MARTIN – Anne-Sophie RIGOLOT – Florence ROPARS.

Étaient absent excusés : Céline DA SILVA donnant pouvoir à Anne-Sophie RIGOLOT
Jacques GIGANT donnant pouvoir à Loïc BUISSON
Jean VAREN donnant pouvoir à Isabelle MARTIN

Secrétaire de séance : Isabelle MARTIN

Ordre du jour :

Monsieur LAVEILLE demande une minute de silence en souvenir des pertes subies lors des attentats du 13 novembre.

1/ Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 15 septembre 2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Après modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Démission du Président de l'association des colotis du Clos du Curé

Par un courrier de Monsieur Tannay, en date du 07/10/2025 expliquant ses difficultés à gérer les tâches administratives, à collecter les cotisations de l'association depuis plusieurs années et assurer les travaux d'entretien et payer les charges du fait du refus des colotis de verser leur cotisation, il sollicite une aide auprès du conseil municipale pour pouvoir organiser une Assemblée Générale, à défaut de quoi, il présente sa démission.

Les travaux d'entretien des bassins, rendus possibles par la subvention de la mairie, ont été effectués. Il reste une noue à entretenir par plusieurs colotis. La facture de la société Delafosse reçue en mairie correspond à la subvention.

Monsieur Tannay confirme qu'il a déjà envoyé sa démission à la préfecture.

Des questions se posent quant à la prise en charge du fonctionnement de l'association par le reste du bureau.

Monsieur le Maire propose de mettre en demeure le reste du bureau (Monsieur Barzine et Madame Bunou) de convoquer une assemblée, d'éventuellement demander à la préfecture de faire les convocations si ces derniers refusent.

3/ Versement de la subvention du lotissement du Clos du Curé (travaux exécutés)

Monsieur Laveille demande si la sortie de canalisation qui doit déboucher au 3ème bassin a été trouvée, Monsieur Carpentier répond que non, les travaux n'ont pas été réalisés à l'époque.

Il précise que le problème reviendra à chaque hiver pluvieux.

Monsieur Carpentier signe « travaux conforme effectués » sur la facture.

Le versement de la subvention est voté à l'unanimité.

Monsieur Tannay doit envoyer les coordonnées bancaires de l'association afin de pouvoir exécuter ce mouvement comptable.

4/ Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives du Collège Léonard de Vinci saison 2024/2025

Une élève de la commune est inscrite au collège Léonard de Vinci à Saint Marcel, en classe de 5^{ème}. Les frais scolaires passent de 91€ à 101€.

Approbation à l'unanimité.

5/ Retour assurance, sinistre de la mare : prise en compte du risque environnemental

S'il n'y a pas de fautif trouvé, pas de prise en charge.

La commune est couverte par le risque environnemental.

M. le maire a demandé à la préfecture le courrier d'injonction de réaliser la dépollution car la mare communale communique avec les nappes phréatiques.

La question se pose de changer d'assurance.

6/ Repas des aînés 2025 : choix du repas et du restaurant

Mme Martin a contacté 3 restaurants (l'Auberge des Rois est fermée).

3 Etangs et Mont Vernon propose un menu à 50€. Le Bon Accueil est hors budget.

Les 3 Etangs sont retenus.

Le champagne est offert par M. le maire et son adjointe.

7/ RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) 2025 – GRDF

Une partie de canalisation passant sur le territoire, GRDF nous doit une redevance.

Vote à l'unanimité.

8/ RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) 2025 – Eure Normandie Numérique

Vote à l'unanimité.

9/ RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) 2025 – Eure Normandie THD

Vote à l'unanimité.

10/ Compte Epargne Temps : retour saisine du CST

Notification du CST :

Demande des conseillers du nombre de jours de congés / RTT restants à la secrétaire.

11/ Questions diverses :

M. et Mme Tannay demande la prise en charge par la mairie des frais de réparation d'une roue/pneu qu'ils affirment avoir abimés à cause d'un trou sur la chaussée de la commune. Le conseil municipal refuse le remboursement des réparations.

Espaces verts :

Enumération des prestations effectuées par mois et des factures correspondantes.

Total engagé : 18384€ TTC au titre du contrat ainsi que 420€ TTC hors contrat (problème de dépôts sauvages de déchets jetés par des personnes persistantes)

Accident de circulation :

Un poteau électrique a été percuté et détérioré dans la nuit du mardi 11 au mercredi 12 novembre, rue de la Mare à Jouy. La réparation a été effectuée par les sociétés Enedis et Bouygues Energies Services le 12 novembre.

Monsieur Laveille demande des informations concernant le règlement du PUP, notamment les frais du chemin vert communal. Monsieur le maire va se renseigner.

Monsieur Laveille demande également si les assurances ont remboursé la partie peinture pour les sinistres de l'Eglise.

Par ailleurs, un bilan financier a été demandé, mais refusé car des opérations restent en cours.

A ce propos, Madame Martin informe le conseil que l'entreprise Verleyen n'accepte pas la responsabilité des poteaux cassés de sa clôture, affirmant qu'ils étaient déjà cassés avant les travaux.

Plusieurs nids de frelons asiatiques ont été repérés ainsi que des chenilles processionnaires dans les sapins du parking de SNA. Des courriers vont être envoyés.

Monsieur Buisson demande où ou en est le versement de la subvention du comité des fêtes.

Une facture pour la gerbe du 11/11 et la composition florale sur la tombe de Marcel Belloncontre.

Monsieur Buisson demande que lui soit envoyé les procès-verbaux des derniers conseils pour assurer la mise en ligne sur le site internet.

Fin de la séance à 22h00

Echange avec le public présent

Alain
Scuyens

R.M.

Yves

Marie

